



ATELIER  
CAMINO

Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne  
Interlab, 15340 Puycapel

## **Extension Usine Interlab**

PC11-3\_Attestation Conformité du Projet d'Installation d'ANC





Calvinet

# Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité



Mourjou

Communauté de Communes  
de la Chataigneraie Cantalienne  
5 rue des Placettes  
15220 SAINT MAMET LA SALVETAT

PUYCAPEL, le 9 mars 2021

*Objet : Assainissement non collectif – Avis favorable.*

*Adresse du terrain : Route de Jalenques Mourjou 15340 PUYCAPEL*

Monsieur Le Président,

Après analyse de votre dossier de « demande d'autorisation de réaliser un assainissement non collectif », il apparaît que la filière de traitement proposée est conforme à la réglementation en vigueur et sera composée :

- **d'une fosse toutes eaux de 7000 litres**, avec préfiltre intégré, pourvue d'une ventilation amont à réaliser en PVC Ø 100 connectée sur la canalisation de chute des eaux usées et d'une ventilation aval à réaliser en PVC Ø 100 et à prolonger 40 cm au-dessus du faitage de la toiture avec mise en place d'un extracteur éolien. Ces ventilations devront être distantes d'au moins 1 mètre l'une de l'autre et de tout autres ouvrants. En cas de nappe phréatique, une dalle d'ancrage devra être mise en place. En cas de sols difficiles, le remblayage latéral doit être réalisé avec du sable ou du gravillon de petite taille (2/4 ou 4/6) stable.
- d'un traitement sur sol reconstitué assuré par un **filtre à sable vertical non drainé de 45 m<sup>2</sup>**. Les pentes des tuyaux d'épandage devront être inférieures à 1%. Le recouvrement en terre végétale du système de traitement sera de 20 cm au maximum. Le cas échéant un relevage intermédiaire devra être mis en place.

L'avis est favorable pour le commencement des travaux.



Calvinet

# Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité



Mourjou

L'instruction et le suivi technique de ce type de dossier seront facturés sur la base du tarif en vigueur l'année du contrôle. A titre d'information, le Conseil Communautaire a fixé le montant de cette redevance pour l'année en cours à 130,00 € pour l'instruction administrative et technique et 130,00 € pour le contrôle de bonne exécution des travaux. Je vous précise que le montant indiqué sera à payer à réception du titre de recette envoyé par la Trésorerie de Maurs, paiement à établir à l'ordre de Monsieur le Trésorier – 39, tour de ville – 15600 MAURS.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

M. François DANEMANS



---

Place Jean de Bonnefon Calvinet 15340 PUYCAPEL

Secrétariat ouvert au public : mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 à Calvinet (tél : 04 71 49 94 32)

lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 9h à 12h00 à Mourjou (tél : 04 71 49 96 37)

[mairie@puycapel.fr](mailto:mairie@puycapel.fr)